



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 24948

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental relatif au « logement autonome des jeunes ». Le CESE préconise d' « intégrer progressivement l'efficacité énergétique aux critères de décence et donner les moyens aux locataires de s'en prévaloir (sanctuarisation des loyers durant la mise aux normes) ». Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, avant de légiférer et modifier les règles relatives à la décence, a souhaité mesurer l'impact d'une telle modification et de son opportunité. La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR), votée le 24 mars 2014, prévoit à son article 2 la remise d'un rapport « sur l'opportunité de réviser le décret n° 2002 120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, notamment sur la possibilité d'une évolution de la définition du seuil minimal de surface habitable en-deçà duquel un logement est considéré comme indécemment et d'une intégration de la performance énergétique parmi les caractéristiques du logement décent ». Il s'agissait là d'une première étape dans la réflexion du Gouvernement qui s'est traduite dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, actuellement en discussion. En effet, ce projet de loi comporte un article 4Ter modifiant l'article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et permettant la prise en compte de la performance énergétique dans les critères du logement décent.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24948

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Logement, égalité des territoires et ruralité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4348

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2890